

## pHARe : un programme de lutte contre le harcèlement à l'école

*Le programme pHARe engage collectivement les adultes et les élèves contre le harcèlement en milieu scolaire.*

### QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le programme pHARe est un plan global de prévention et de traitement des situations de harcèlement entre élèves. Il porte aussi bien sur les problématiques d'intimidation que de harcèlement avéré, et s'étend au cyberharcèlement.

### QUI EST CONCERNÉ ?

Il est déployé dans tout le système scolaire, de l'école élémentaire au lycée. D'abord testé dans quelques établissements en 2021, il a été généralisé aux écoles et collèges sur tout le territoire à la rentrée 2022, puis étendu aux lycées à la rentrée 2023. 100 % des écoles et établissements doivent mettre en œuvre ce programme.

### COMMENT ÇA MARCHE ?

Le programme repose sur la mobilisation des acteurs du milieu scolaire, enfants comme adultes, dans le but de sensibiliser aux situations de harcèlement et de savoir comment les prendre en charge. Il s'appuie sur un réseau de 400 référents académiques et départementaux pour traiter les situations sensibles. Plusieurs leviers de mobilisation des élèves et des équipes



éducatives sont mis en place au niveau des établissements du 2<sup>nd</sup> degré ou de la circonscription pour le 1<sup>er</sup> degré :

- Une « équipe ressource » (professeurs, psychologues, infirmiers, conseillers principaux d'éducation...) est formée pour mettre en œuvre le protocole de prise en charge des situations de harcèlement et de cyberharcèlement et notamment des faits d'intimidation.
- Une « équipe programme » qui organise dans chaque école, collège ou lycée, 10 heures d'apprentissage annuelles dont bénéficient tous les élèves du CP à la terminale, sur la prévention du harcèlement et le développement des compétences psychosociales.

- Des « élèves ambassadeurs » qui sont formés dans le 2<sup>nd</sup> degré.

### TEMPS FORTS

Un des temps forts du programme pHARe : la journée nationale de lutte contre le harcèlement.

Cette journée se déroule chaque année le premier jeudi qui suit les vacances scolaires de Toussaint. Cette année elle aura lieu le 9 Novembre. Instaurée en 2015, elle est l'occasion pour les communautés scolaires et leurs différents partenaires d'organiser diverses manifestations au sein des écoles, des collèges et des lycées ou plus largement à l'échelle locale : conférences, séances de sensibilisation, expositions, jeux de rôles, ateliers

[www.saint-lormel.fr](http://www.saint-lormel.fr)

### Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre  
22 130 ST-LORMEL  
Tél. : 02 96 84 14 80  
[mairie.st.lormel@orange.fr](mailto:mairie.st.lormel@orange.fr)

### Horaires d'ouverture au public :

Tous les matins, du lundi au samedi, de 9h à 12h et le jeudi soir de 16h à 18h.

Numéro d'appel d'urgence CCAS en dehors des heures d'ouverture du standard (9 h-12h & 14 h-17h30) au 06 74 65 55 64

### ➔ TRANSFERT DU SERVICE ADMINISTRATIF DE LA MAIRIE :

en raison des travaux de rénovation le service administratif est transféré au 1<sup>er</sup> étage (ex salle du conseil)

### Imprimeur Gérant :

René BOUAN

### Ont participé à la réalisation :

William AUBIN ,  
René BOUAN,  
Deborah LE DREF,  
Catherine SORGIARD,  
Josiane ROBISSOUT ,  
Thomas SCHMITT

### Création et mise en page :

Cocktail Graphic  
22130 Saint-Lormel  
[www.cocktail-graphic.com](http://www.cocktail-graphic.com)



à son écoute et en capacité de l'aider. Le programme pHARe doit permettre de détecter les situations d'intimidation et de harcèlement le plus précocement possible et de

de coopération, présentation d'ouvrages dans les CDI.

### QUE FAIRE EN CAS DE SITUATION DE HARCÈLEMENT ?

Chaque élève témoin ou victime de harcèlement trouvera dans son école ou son établissement un adulte de confiance

les résoudre au sein de l'école ou de l'établissement.

La mise en place immédiate de mesures de protection des élèves demeure la priorité des équipes éducatives.

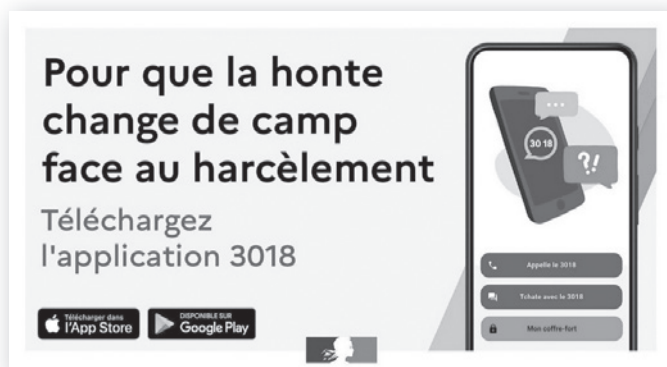
Dans le 2<sup>nd</sup> degré, le chef d'établissement est tenu d'engager une procédure disciplinaire à l'égard du ou des auteurs.

### 2018 : UN NUMÉRO POUR L'ÉCOUTE DES VICTIMES ET DES FAMILLES

Ce numéro gratuit, anonyme et confidentiel est disponible 7 jours sur 7, de 9h00 à 23h00. Il a pour vocation de soutenir et d'accompagner toutes les jeunes victimes de harcèlement.

### Qui répond ?

Une équipe dédiée, composée de psychologues, juristes et spécialistes des outils numériques. Le service est également disponible sur 3018.fr par tchat en direct, via Messenger et WhatsApp ou en téléchargeant l'application 3018 : <https://e-enfance.org/numero-3018/besoin-daide/>




## LES BRÈVES\* du Conseil Municipal

19  
OCTOBRE  
2023

### Étaient présents:

AILLET Louis,  
BOUAN Chantal,  
BOUAN René,  
DAUNAY Loïc,  
LEBORGNE Régine,  
MARTIN Françoise,  
MENIER Mireille,  
PORCHER Aurélie,  
RAULT Philippe,  
ROBISSOUT Josiane,  
SCHMITT Thomas,  
SORGNIARD Catherine,  
SUIRE Thierry.

### Absents excusés:

AUBIN William  
PLESTAN Sylvaine  
(procuration à  
PORCHER Aurélie)

### • Les infos de Dinan Agglo

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la loi rend l'obligation de fournir une solution de tri à la source des biodéchets aux ménages pour limiter le volume de ces tonnages. L'objectif est de valoriser 50 % minimum des biodéchets des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) après mise en place du tri à la source. Lors du conseil communau-

taire du 25 septembre 2023, il a notamment été adoptée la stratégie de déploiement du tri à la source des biodéchets telle que décrite ci-dessous :

- Pour les usagers en habitat individuel ayant accès à un espace extérieur : mise à disposition de composteurs individuels sous réserve de participation à une session de formation.

- Pour les usagers en habitat collectif ou en habitat individuel n'ayant pas ou peu d'espace extérieur : compostage partagé par le biais d'aires centrales à l'échelle des communes rurales ainsi que des aires de quartier.

- Pour les établissements publics producteurs de déchets (établissements scolaires, EHPAD, mairies, campings municipaux) sous le seuil des 5 tonnes de déchets par an et par site : mise à disposition de matériel de compostage.

- Pour les professionnels : pas de prise en charge par Dinan Agglomération, mais sensibilisation et accompagnement pour le tri et la valorisation de leurs biodéchets.

Le déploiement des solutions de tri des biodéchets se déroulera sur cinq ans.



\* Ces "brèves" représentent les principales informations du Conseil Municipal traitées par la commission information et communication. Elles ne doivent pas être considérées comme le compte-rendu complet et officiel du Conseil Municipal. Celui-ci est téléchargeable sur : [www.saint-lormel.fr](http://www.saint-lormel.fr)



## Des nouvelles **des écoles** Saint-Lormel /Créhen



### À Saint-Lormel, cinéma, alimentation et Halloween sont au programme.

Les enfants se sont rendus au cinéma dans le cadre du projet cinécole. Les GS - CP ont visionné « Ernest et Célestine, voyage en Charabie ». Ils ont adoré !!!

Les enfants travaillent sur les aliments et le goût. Après avoir étudié les différentes familles d'aliments, ils ont exercé leurs papilles afin de reconnaître les 4 saveurs : sucré, salé, acide, amer. Au programme, quelques grimaces !!! Ils ont pu constater que tout le monde n'aime pas les mêmes choses. C'était une expérience intéressante.

Les enfants de l'école ont terminé cette première période par une journée Halloween. Au programme, du modelage, du bricolage de sorcières, de la cuisine, des cornets à bonbons garnis et le soir des lectures d'histoire.

Quel plaisir d'accueillir les parents à l'école afin de nous assister !

Petits et grands ont passé une super journée qui s'est terminée par un délicieux goûter.



→ **INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE**  
**Les nouvelles inscriptions à l'école pour l'année 2023-2024 se font en mairie.**

Les documents à fournir par les parents sont :  
le livret de famille, un justificatif de domicile, le carnet de vaccination, l'attestation d'assurance et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.

## LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **BIENTOT 16 ANS!**  
PENSEZ AU  
RECENSEMENT,  
C'EST OBLIGATOIRE :



• Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en NOVEMBRE 2007 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille et une pièce d'identité).

### • DÉMARCHE :

**En ligne :** Service en ligne. Recensement citoyen obligatoire. Service accessible avec un compte personnel service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format pdf des pièces à fournir.

**Sur place :** En mairie. Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents. Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants : Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport); Livret de famille.

**A savoir :** il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

# Pour la rentrée "1Jeune1Solution" accompagne les jeunes dans leurs projets

Depuis 3 ans, le site [www.1jeune1solution.gouv.fr](http://www.1jeune1solution.gouv.fr) étoffe sa palette d'outils pour aider chaque jeune dans son entrée dans la vie active ou dans sa formation.

- Accéder à ses droits avec le simulateur "Mes Aides"
- S'orienter et trouver sa formation
- Trouver son alternance
- Trouver son job étudiant
- Se loger
- Etudier ou travailler à l'étranger.

Les jeunes que vous accompagnez peuvent également rester en contact avec l'équipe 1jeune1solution, se tenir informés sur les nouvelles fonctionnalités du site et obtenir des conseils sur le compte Instagram @1jeune1solution !



# Marine Nationale : pourquoi rejoindre l'école des mousses ?

Ouverte aux jeunes français de 16 à 18 ans, l'École des mousses est pour ceux qui ont envie de s'engager tôt dans la marine.

Elle offre à ces jeunes un cadre de vie et une initiation rigoureuse au métier de marin militaire, pour en faire des matelots aptes à vivre et travailler en équipage sur des bâtiments de combat, des sous-marins, des bases de l'aéronautique navale ou des unités de fusiliers marins.



### Une année scolaire hors du commun

Ils apprennent le métier de marin tout en consolidant leurs acquis scolaires, dans la perspective d'une carrière longue au sein de la Marine.

### LES +

- Scolarité gratuite et hors du commun,
- Scolarité à Brest,
- Sous statut militaire,
- Port de l'uniforme,
- Nourris et logés gratuitement (internat),
- Billets de train à tarif préférentiel,
- Rémunération mensuelle d'environ 80 euros net de

septembre à décembre, puis 250 euros à compter du mois de janvier.

### Conditions pour postuler

- Niveau d'études : 3<sup>e</sup> ou 2<sup>nd</sup>e
- Être de nationalité française
- Âge : de 16 à moins de 18 ans au 1<sup>er</sup> septembre de l'année d'entrée
- Être physiquement et médicalement apte
- Savoir nager
- Avoir l'accord parental (sauf pour les mineurs émancipés).

### Renseignements

auprès du Cirfa de Saint Brieuc  
02 96 01 58 19  
[cirfa-marine-saint-brieuc.sec.fct@intradef.gouv.fr](mailto:cirfa-marine-saint-brieuc.sec.fct@intradef.gouv.fr)



## • Désignation des référents déontologues pour les élus locaux

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local, Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences ; que les missions de référent déontologue peuvent notamment être assurées par des personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêts avec celles-ci.

Le conseil municipal a désigné :

- M<sup>me</sup> Anne PERRIER, Présidente du Tribunal Administratif et de la Cour Administrative d'Appel honoraire ;
- M. Jean SIRINELLI, Professeur de Droit Public à l'Université de Rennes ;
- M<sup>me</sup> Armelle BOTHEREL, Maire honoraire de La Méaugon, ancienne Présidente de l'AMF 22.

en qualité de référents déonto-

logues des élus jusqu'à l'expiration du mandat 2020-2026. Au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de leurs missions.

À la demande de chaque référent déontologue, il peut être mis fin à ses fonctions.

Le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité de vacation dont le montant est fixé par dossier traité, conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

Cette indemnité sera versée par la commune directement auprès du référent-déontologue saisi.

Des frais éventuels de transport et d'hébergement peuvent être pris en charge en cas de besoin dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

Le référent déontologue élu local est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle.

## • SÉCURITÉ ROUTIÈRE : Aménagement entrée sud du bourg

Après 5 mois d'expérimentation, le conseil municipal a statué favorablement sur la mise en place définitive d'écluses routières à l'entrée

sud de l'agglomération. Un projet chiffré du type d'aménagement choisi va être établi.

## • LOTISSEMENT COMMUNAL « Le courtil Saint Pierre » : résultats des appels d'offres

Après analyse par le maître d'œuvre des offres reçues, les 3 lots de travaux ont été attribués aux entreprises mieux-disantes suivantes :

- Lot 1 - Terrassement / Voirie / Assainissement : SETAP (Coëtmieux) - 166 230 € HT
- Lot 2 - Eau potable : Bouygues Energie et Services (Trégueux) - 19 930,00 € HT
- Lot 3 - Plantations : Poisson Paysages (Saint-Malo) - 26 962,70 € HT.

## • RESTRUCTURATION de l'ensemble mairiesalle polyvalente : attribution des 3 derniers lots

Le 25 mai 2023, le conseil municipal a validé le choix des entreprises pour 10 lots sur 13. Après analyse par le maître d'œuvre des offres reçues pour les lots restants, les 3 lots suivants ont été attribués aux entreprises mieux-disantes ci-dessous :

- Lot 1 - Terrassement / VRD : LESSARD TP (Quévert) - 113 591,50 € HT
- Lot 3 - Charpente : SARL La Charpenterie (Plerneuf) - 64 975,08 € HT
- Lot 4 - Couverture : SEFRA (Yffiniac) - 81 835,75 € HT.

## • ADHÉSION au contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2024-2027

Le contrat groupe d'assurance des risques statutaires auquel

## LES INFOS DE LA MAIRIE

### → RAPPEL : DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'URBANISME.

Depuis le 1er janvier 2022, conformément à la loi Elan du 23 novembre 2018, la dématérialisation des actes d'urbanisme est effective. Le Guichet Unique a été conçu pour faciliter le dépôt et le suivi des demandes d'urbanisme de tous les usagers. Il existe 2 types de compte :

- **Compte usager** : créer un compte usager si vous êtes un particulier ou un professionnel qui dépose ponctuellement des dossiers d'urbanisme.
- **Compte partenaire** : créer un compte partenaire si vous êtes un professionnel (notaires ...) qui dépose régulièrement des dossiers d'urbanisme ou de DIA.

### L'accès au Guichet Unique se fait sur le site de Dinan Agglomération à l'adresse suivante :

<https://www.dinan-agglomeration.fr/Urbanisme-habitat-mobilite/Urbanisme/Guichet-Unique-Depot-dematerialise-des-autorisations-d-urbanisme-et-des-DIA>

adhère la commune prenant fin le 31 décembre 2023, il a été demandé au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale 22 (CDG22), de souscrire pour le compte de la commune un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge. Suite à la mise en concurrence organisée par le CDG22 le Conseil Municipal décide d'ad-

hérier au contrat d'assurance groupe des risques statutaires garantissant les frais laissés à la charge de la collectivité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027,

### LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **HORAIRES D'HIVER DES DECHETTERIES :**

• **PLANCOET**

ZA de Nazareth  
**02 96 80 29 72**

Du 1<sup>er</sup> novembre

au 31 janvier :

Lundi 9h - 12h

Mardi, mercredi, vendredi et

samedi : 9h - 12h et 14h - 17h

Jeudi 14h - 17h

• **MATIGNON**

Route du Chemin Vert

**02 96 41 12 63**

Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars :

Mardi, mercredi, jeudi, ven-

dredi et samedi : 9h - 12h et

13h30 - 17h30

→ **REPORT COLLECTE :**

**En raison du mercredi 1<sup>er</sup> novembre, la collecte du vendredi 3 novembre est reportée au samedi 4 novembre.**

→ **CALENDRIER DES PERMANENCES DU MEDIATEUR DE JUSTICE :**

Pour tout problème de droit privé, le médiateur de justice peut vous aider.

Une fois par mois il tient une permanence sur rendez-vous de 9 h à 11 h 30 dans différentes mairies :

• Mardi 14 novembre à la Maison France Services de Plancoët.

• Mardi 28 novembre en la mairie de Ploubalay.

## Les brèves du Conseil Municipal du 19 octobre 2023 (suite)

proposé par CNP Assurances et l'intermédiaire de son courtier RELYENS pour les :

**AGENTS CNRACL\***, avec prise en charge des indemnités journalières limitée à 90 %.

Liste des risques garantis : Décès, Accident du travail (congé d'invalidité temporaire imputable au service, frais médicaux), incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, temps partiel thérapeutique), longue maladie/longue durée, maternité, (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant).

**Option retenue :** franchise 15 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire, en longue maladie / longue durée et CITIS (Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service) - Taux : 7,78%.

**AGENTS IRCANTEC \*\***

Liste des risques garantis : Accident du travail (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), maladie grave, maternité (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant), maladie ordinaire  
Option retenue : franchise 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire et accident ou maladie imputable au service. Taux : 0,93%.

Le Conseil municipal :

- Prend acte que la contribution financière due par les collectivités au titre de la

gestion du contrat groupe a été fixée par le Conseil d'Administration du CDG 22 en sa séance du 30 novembre 2015 à 0.30 % de la masse salariale assurée pour le contrat CNRACL et à 0,07% pour le contrat IRCANTEC. Ces frais du CDG 22 viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés. La collectivité adhérente pourra résilier annuellement son contrat, sous réserve du respect du délai de préavis de six mois, par l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'acquéreur de réception.

- Et Autorise le Maire à signer le certificat d'adhésion dans le cadre du contrat groupe.

\*CNRACL : Centre National de Retraites des Agents des Collectivités Locales

\*\*IRCANTEC : Institution de Retraite Complémentaire des Agents des Collectivités locales

### • PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE (PDIPR) : inscription des itinéraires de randonnée :

Dans le cadre de la mise à jour du PDIPR proposée par le Président du Conseil Départemental, le Conseil Municipal émet

un avis favorable et approuve l'inscription au PDIPR des itinéraires de randonnées et des chemins et tout particulièrement des chemins ruraux de la commune figurant sur le plan présenté et y autorise le passage du public.

Le Conseil Municipal s'engage à :

- Garantir le passage du public sur lesdits chemins ruraux ;
- Ne pas aliéner les chemins ruraux inscrits au PDIPR ;
- Proposer un itinéraire de substitution en cas d'interruption de la continuité d'un parcours de randonnée ;
- Informer le Conseil départemental de toute modification concernant les itinéraires inscrits.

Et autorise le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes les conventions ou tous les documents inhérents à cette procédure d'inscription.

### • Syndicat des Frémur - Rapport Prix et Qualité du Service public de l'eau potable 2022

Il a été pris acte du rapport établi par le Syndicat d'eau des Frémur avec l'aide de la S.A.U.R., exploitant en affermage du réseau d'eau potable. Ce rapport 2022 concerne uniquement le service Ex Frémur soit 17 communes (16 communes en 2021 + Corseul



au 1<sup>er</sup> janvier 2022) pour une consommation annuelle de 2 005 317 m<sup>3</sup>, soit une hausse de 1,14 % par rapport à 2021, pour 17 825 abonnés domestiques et non domestiques. La consommation moyenne par abonnement domestique est de 76 m<sup>3</sup> pour 2022 (80 m<sup>3</sup> en 2021). Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable. Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera 288,10 € (sur la base du tarif du 1<sup>er</sup> janvier 2023, toutes taxes comprises) pour une moyenne de 2,40€/m<sup>3</sup>, soit une hausse de 2,17 % par rapport à 2022. Le rapport est consultable en mairie.

### • RESSOURCES HUMAINES : mise à jour du tableau des effectifs :

Suite à l'avancement de grade d'un agent au 1<sup>er</sup> septembre 2023 au grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, son emploi correspondant à l'ancien grade d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe peut être supprimé au tableau des effectifs. Ce tableau mis à jour au 19 octobre 2023 s'établit comme suit :

### FILIÈRE ADMINISTRATIVE (2 AGENTS) :

- Un Adjoint Administratif principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet.
- Un Adjoint Administratif à temps complet.

### FILIÈRE TECHNIQUE (6 AGENTS)

- **Services Techniques :**
  - Un Adjoint Technique à temps complet
  - Un Adjoint Technique à temps complet
- **Service scolaire :**
  - Un Adjoint Technique Prin-



cipal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

- Un Adjoint Technique Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 28 h/semaine.
- Un Adjoint Technique en CDI à 6.50h/semaine.
- Un Adjoint Technique en CDD à 5.88 h/semaine.

### FILIÈRE ANIMATION (1 agent) :

- Un Adjoint d'animation Principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet 24 h/semaine.

### • Dispositif « protège toit » :

Rappel : « PROTÈGE TOIT » est destiné à protéger et prendre en charge les victimes de violences conjugales sur le territoire de Dinan Agglomération. En 2022, en Côtes d'Armor il a été enregistré une augmentation de + 19 % des violences conjugales.

Un bilan du COPIL a eu lieu le 12 octobre dernier. L'expérimentation de ce dispositif lancé le 1er septembre 2022 et co-financée par le Conseil Départemental 22, Dinan Agglomération et l'État via le FSE + (Fonds Social Européen) qui arrivera bientôt à échéance est très satisfaisante.

Actuellement « PROTÈGE TOIT » dispose de :

- 7 logements dédiés sur le territoire qui offrent 27 places pour victimes et enfants. (7 autres communes sont en réflexion).
- 21 bénévoles (20 femmes et 1 homme) dont le rôle est

d'accompagner les victimes pour leur éviter de sombrer (10 victimes sont actuellement accompagnées).

- 12 partenaires/services différents dont le VIF (violences intra familiales).

De septembre 2022 à septembre 2023 :

- 56 demandes (1 par semaine) ont été enregistrées,
- 15 victimes (14 femmes + 1 homme) & 20 enfants ont été hébergés,
- durée moyenne du séjour entre 4 et 7 mois,
- aucun retour au domicile.

Budget : dépenses 88573 € (salaires, formations, frais déplacement).

recettes 96156 € (les divers financements).

Un partenariat est à l'étude avec la Fondation de l'Abbé Pierre, les compagnons bâtisseurs, des communes pour des chantiers participatifs.

Une étude d'aide financière aux victimes est également à l'étude auprès de la CAF.

Ce dispositif sera reconduit pour 2024.

La séance est levée à 21h55.

### • Prochain conseil municipal :

vendredi 17 novembre 2023  
Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est téléchargeable sur notre site web : [www.saint-lormel.fr](http://www.saint-lormel.fr) et est disponible en mairie ■

## LES INFOS DE LA MAIRIE

→ **FESTIVAL DU RIRE À MATIGNON LES 17, 18 ET 19 NOVEMBRE 2023.**

### AU PROGRAMME :

• **Vendredi 17 novembre à 21h : NOS COURSES FOLLES - Les fouteurs de joie**

• **Samedi 18 novembre, A 16h30 : SCENES DE CORPUS ET D'ESPRIT - Antonia De Redinger**

A 20h30 : **LA TRUITE - Accordzeam**

A 23h : **A-T'ON TOUJOURS RAISON? WHICH WITCH ARE YOU? - Fred Blin**

• **Dimanche 19 novembre, A 16h30 : COMMENT EPOUSER UN MILLIARDAIRE ? - Audrey Vernon**

A 20h30 : **BONJOUR, AU REVOIR, S'IL VOUS PLAÎT, MERCI - Les jumeaux**

**LE CABARET :** l'entrée au cabaret est gratuite pour tous. venez comme vous êtes.

• **VENDREDI 17 NOVEMBRE - A PARTIR DE 22H - Monday Night Groovers**

• **SAMEDI 18 NOVEMBRE**

- A 15H - Lala'itou

- A PARTIR DE 21H45

Banjo Vie

• **DIMANCHE 19 NOVEMBRE 15H - Lala'itou**

À 18H ET 21H45 : Francesco Il Mercante

**TARIFS :** règlements sur place en espèces, chèques ou carte bancaire :

• 8€ par spectacle pour les enfants de - 12 ans.

• 16€ par spectacle pour les adultes

• 80€ au total le pass de 6 spectacles.



# VIE COMMUNALE : associations et entreprises

## **LORMELMELO :**

• **L'Association LORMELMELO organise son 3<sup>e</sup> TROC AUX PLANTES, Dimanche 12 NOVEMBRE, de 10H à 13H, sous le Préau du Stade de Foot.**



Les participants seront accueillis dès 9H30. Venez échanger plants, graines, revues, déco de jardin... ou tout simplement recueillir des conseils, partager un bol de soupe, un café. Comme les années passées, un panier, garni de fruits et légumes locaux, sera à gagner. Il suffira de deviner son poids. **ENTRÉE GRATUITE.**  
Infos : 06 73 36 53 36

## **SAISON CULTURELLE DINAN AGGLO :**

### • MOOOOOOOSTRES

Cie Label Brut  
Théâtre d'objets  
Mardi 28 novembre à 18h - Salle Solenval / Plancoët  
8€/6€

### • LAURA FELPIN

Ça passe  
Grande bouffée d'humour  
Samedi 2 décembre à 20h30 - Salle Solenval / Plancoët  
26€/22€/6€

### • A SNACK TO BE

Cie la main s'affaire  
Escale circassienne  
Vendredi 15 décembre à 20h30 - Salle Solenval / Plancoët  
18€/14€/6€

Réservation auprès des mairies ou par mail à [billetterie-saisonsculturelle@dinan-agglomeration.fr](mailto:billetterie-saisonsculturelle@dinan-agglomeration.fr)  
INFOS : 02 96 87 03 11 (Théâtre des Jacobins) ou 02 96 84 00 57 (Office de Tourisme de Plancoët) / [saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr](http://saison-culturelle.dinan-agglomeration.fr)

## **AMICALE LAIQUE : Vente de chocolats et de sapins**



Des bons de commandes ont été transmis aux élèves et d'autres ont été déposés dans les accueils des Mairies. N'hésitez pas à compléter vos bons de commandes et à les déposer avec vos chèques dans la boîte aux lettres de l'amicale située à l'école de Saint-Lormel. Retour avant le 7 Novembre 2023. Nous vous attendons nom-

breux pour le Goûter de Noël ouvert à tous, au foyer de Créhen, sous la Mairie. Famille, amis, voisins, habitants, personnes de passage... n'hésitez pas à venir passer un moment convivial. De nombreuses surprises vous attendent ! Merci de votre participation.

## **Cérémonie du 11 Novembre**

Les anciens combattants et la population sont conviés à la commémoration du 11 Novembre. Rendez-vous le Samedi 11 Novembre à 11h15 place de l'Eglise.  
• À 11h30 : monument aux morts, dépôt de fleurs, minute de silence, discours.  
• 12h Vin d'honneur organisé par la Mairie.  
• Un repas est ensuite prévu à 12h30 au restaurant le Verger sur la zone artisanale en quittant Plancoët vers Dinan. Menu ; œuf cocotte, filet mignon aux pommes rôties, Profiteroles. Coût 30 €.

## **ARMOR HOLE :**

### **Le bouldrome devient « le Cornhole Park ».**

Grâce à l'investissement de tous, les travaux d'aménagement ont été effectués (éclairage, remise à niveau du sol, bar). Nous pouvons accueillir désormais un plus grand nombre de joueurs. En septembre, deux membres du club se sont rendus à Paris au stade Charléty, pour participer à la première coupe du monde Cornhole. Un week-end de trois jours intensifs regroupant plusieurs tournois dont des matches professionnels où des joueurs américains avaient fait le déplacement.

Un trophée pour la seconde place a été attribué à l'un des joueurs de notre club ayant participé à un tournoi amateur durant le week-end.



## **COMITÉ DES FETES :**

### • TÉLÉTHON



Vente itinérante de gâteaux sur la commune, le samedi 9 décembre 2023, au profit du Téléthon. Les personnes désirant offrir un gâteau pourront le déposer à la Mairie le samedi 9/12 de 9 h à 10 h. Merci de réserver le meilleur accueil aux vendeurs qui se présenteront à vos domiciles.

## **LES INFOS DE LA MAIRIE**

### → RESTOS DU CŒUR DE MATIGNON

La campagne d'hiver des Restos du Cœur débutera le jeudi 23 novembre 2023 et se poursuivra jusqu'au jeudi 7 mars 2024. La distribution se fera toutes les semaines de 9h à 11h15.

Les inscriptions pour cette nouvelle saison débuteront le 2 novembre, une matinée entière sera consacrée à cette démarche le 9 novembre.